

Séance du : 12 février 2018

n° 10/2018

**L'an deux mille dix-huit, le douze février à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Patrick ROSSIGNOL, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à F.ROS-NONO, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, G.HEBRARD à J.C.LANDET, B.STUDER à J.P.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 35

**Délégués suppléants :**

Mmes Marielle PEIRO, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Etienne THIBAUT.

**Objet : Choix du maître d'œuvre – stade offre**

Monsieur le Président rappelle que par délibération 51/2017 du 11 septembre 2017, le comité syndical a adopté, d'une part le programme des travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais, situé à Montferrand et, d'autre part, l'enveloppe financière prévisionnelle de ce dernier pour un montant global de 378 000 euros hors taxes, dont 315 000 euros hors taxes affectés aux travaux et 63 000 euros hors taxes pour les services qui sont nécessaires à l'opération.

Monsieur le Président rappelle le programme élaboré notamment le descriptif et les caractéristiques principales des différents locaux qui composent le bâtiment et ses extérieurs ainsi que les exigences et les contraintes pour sa réalisation. Il rappelle la prise en compte du développement durable pour le contenu du programme.

Monsieur le Président expose ensuite à l'assemblée la procédure adaptée qu'il a conduite pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre de ces travaux, après avoir rappelé que la méthode adoptée par le comité syndical, le 11 septembre dernier, pour l'appréciation des seuils fixés par l'article 21 du décret n°2016-360, autorise le recours à cette procédure pour la passation de tous les marchés de services nécessaires à la réhabilitation / extension du siège administratif du PETR.

Monsieur le Maire explique que la procédure choisie est une procédure restreinte. Cela signifie d'une part qu'elle comprenait deux phases : une première phase de recueil des candidatures et de sélection des candidats admis à remettre une offre, puis une seconde phase, de recueil des offres et de choix de l'attributaire du marché.

Il explique également qu'il a réuni une commission ad hoc pour l'assister durant celles-ci et dont le rôle a été purement consultatif.

Il présente aux conseillers un rapport qui retrace le déroulement de la procédure menée depuis son lancement avec la publication le 21 septembre 2017 dans la presse La voix du midi d'un avis d'appel public à la concurrence pour appel à candidatures.

Monsieur le Président explique que la première phase a consisté en la sélection de 3 équipes de maîtres d'œuvre qui présentaient les meilleures capacités parmi les 9 qui s'étaient portées candidates. Il décrit ensuite le déroulement de la seconde phase de la procédure avec l'envoi aux 3 équipes sélectionnées d'un projet de marché, puis la remise par celles-ci d'une offre et, enfin, une audition avec chacune des dites équipes au cours d'un unique entretien.

Monsieur le Président présente alors les offres concurrentes et leur analyse consignée dans le tableau d'analyse.

Au terme de son exposé, Monsieur le Président présente le classement général des offres à l'issue des négociations et après jugement selon les critères pondérés prévus par le règlement de la consultation. Il propose au comité syndical d'adopter le contenu de cette analyse consignée dans un tableau et, en conséquence, d'une part d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture l'ATELIER T situé à Revel (31) et à ses cotraitants, les bureaux d'études OPC WAVELET, SAI, GCIS, ce groupement ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et, d'autre part, de l'autoriser à signer ce marché avec ces candidats pour le montant de leur offre de prix, soit, 28 655 € HT.

#### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

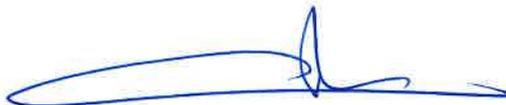
**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:**

- d'approuver la procédure adaptée restreinte menée par Monsieur le Président, pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation / extension du siège administratif du PETR,
- d'adopter et de faire sien le contenu du rapport de Mr le Président, ses conclusions et le classement final des offres proposé pour l'attribution du dit marché,
- d'attribuer, en conséquence, ce marché au groupement constitué du Cabinet d'Architecture Atelier T (mandataire), de BET OCP Watalet, BET SAI et de BET GCIS sous réserve de la régularité de sa situation au regard du code du travail et de la production de son attestation d'assurance décennale ;
- d'approuver le contenu de ce marché et d'autoriser Monsieur le Président à le signer pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 28 655 euros hors taxes, étant précisé que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget primitif,
- d'autoriser également Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 février 2018

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr